

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007  
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

8<sup>e</sup> 17607  
- 9 NOV. 2007

### RELOGEMENT DE PERSONNELS DU COLLEGE KENNEDY à MULHOUSE PENDANT LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le décret n°86-428 du 14 mars 1986 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5<sup>ème</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention d'occupation d'un logement dans le collège SAINT EXUPERY à MULHOUSE, au bénéfice de Madame DUPRE, jointe en annexe du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions